

RÉUNIONS DE SÉRIE : ET MAINTENANT ?

Suite à la procédure de sonnette d'alarme dans laquelle, entre autres, nous n'étions pas d'accord avec la réduction du temps de sign-on, nous avons estimé qu'il n'était pas opportun d'assister aux réunions de série. Pour nous, cette réduction est une mesure visant uniquement à améliorer la productivité.

La direction estime que les réunions de série prévues ont eu lieu. Nous émettons des sérieuses réserves sur cette façon de mener le dialogue social car elle n'est pas conforme à l'article 96 du fascicule 541.

Nous avons été entendu lors de la sous-commission paritaire nationale du 16/11/2023 par le président et par la direction de la SNCB sur ce point. En dehors de la discussion sur le sign-on, la SNCB est d'accord que les autres discussions sur les séries aient lieu dans les différentes commissions paritaires régionales, sous l'égide de HR Rail.

Bien entendu, l'article 96 s'applique également aux conducteurs de train si aucun accord n'a pu être trouvé lors de leurs réunions de série.

